

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



P.V DU CONSEIL MUNICIPAL

4 Avril 2017

Sur la convocation de M. le Maire en date du 27 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 4 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine (mandataire M. EL MOUEFFAK), M. BARBARY Bernard (mandataire M. VALEGEAS), Mme DERAMCHI Claude, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. GARCIA Christian, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, M. VANDROUX Jean-Charles , M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine , M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe (mandataire M. SCHRICKE), Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie.

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et désigne M. Jean-Charles VANDROUX, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance et demande s'il y a des observations sur le dernier P.V.

M. SCHRICKE a des observations à formuler : pour la délibération n° 10, les interventions de Sylvie WITTLING ne sont pas retranscrites fidèlement et pour la délibération n° 5 son intervention n'apparaît pas.

Le P.V du 14 mars 2017 est cependant adopté à l'unanimité.

Avant de commencer et par un souci d'information, puisqu'il s'agit d'une question que M. SCHRICKE avait souvent soulevée en séance publique, je souhaiterais vous lire la réponse du nouveau secrétaire général de la préfecture au courrier que M. SCHRICKE a adressé concernant le distinguo entre un procès-verbal et un compte-rendu :

« Par courriel du 24 janvier dernier, vous avez appelé mon attention sur l'obligation de transmission en préfecture des procès verbaux (PV) établis lors des séances du conseil municipal de la commune de Coulounieix-Chamiers, notamment celui du 5 avril 2016.

Vous indiquez que le maire établirait lui-même les PV et que ces derniers ne retranscriraient pas en totalité le déroulé de la séance.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le PV est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil municipal, et approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

J'appelle votre attention sur le fait qu'un PV, rédigé par une personne autre que le secrétaire, bien que constituant une irrégularité, n'entache pas de nullité les délibérations relatées, dès lors qu'il n'est pas établi que le PV ainsi rédigé aurait apporté d'une manière inexacte les résultats de la délibération relatée (CE, 22 avril 1939).

Au cas présent, il ressort du PV du 5 avril 2016, qu'un membre du conseil municipal a été désigné en qualité de secrétaire de séance et a donc procédé à la rédaction du procès-verbal.

Par ailleurs, le conseil municipal qui s'est réuni le 7 juin 2016 a adopté à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil municipal du 5 avril 2016.

Enfin, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, le procès-verbal de séance ne figure pas dans la liste des actes transmissibles au représentant de l'Etat.

Je souhaite enfin vous assurer de l'attention portée pour l'ensemble des collectivités à l'exercice du contrôle de légalité. Il vous est toutefois loisible de saisir la juridiction administrative si vous estimez devoir le faire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. »

Dont acte, ce courrier confirme ce qu'on a toujours dit, que nous suivons bien la procédure.

M. SCHRICKE : M. le Maire, j'ignorais que ce courrier serait lu ce soir, courrier que j'ai reçu aussi et que j'étais en train de retraduire.

1°/ Je n'ai jamais dit et j'ai bien relu mon message, je n'ai jamais dit que vous rédigiez le procès verbal vous-même.

2°/ Lors du conseil municipal du mois de juin 2016, nous avons effectivement approuvé à l'unanimité le procès verbal du mois d'avril car il faisait figurer exactement les modalités du vote du compte administratif de gestion 2015, le BP était conforme et il était donc normal que nous l'ayons voté. Je ne comprends pas la traduction qui en a été faite.

3°/ Je viens de regarder la liste des documents administratifs transmissibles à la préfecture. Il est marqué en toutes lettres « délibérations » sans autre définition du support. Je vais donc interpeller la préfecture sur ces 3 points que je peux contester.

M. le Maire : Si vous voulez contester à nouveau, faites le. Vous nous avez régulièrement interpellé en nous disant que nous ne faisons pas les choses dans les règles. La préfecture une fois de plus nous précise bien que nous faisons les choses dans les règles, c'est un deuxième courrier qui le stipule et je rappelle que je n'avais eu qu'une seule observation, c'était sur le fait que je n'avais pas fait élire le président de séance lors du vote des comptes administratifs, donc tout à l'heure vous allez voter pour un président de séance.

Il propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à M. EL MOUEFFAK qui va présenter les quatorze premiers points se rapportant aux finances.

Point 1. TABLEAU DES EFFECTIFS

M. EL MOUEFFAK précise que les points budgétaires présentés ce soir ont tous été vu en commission des finances le 22 mars 2017.

Concernant le tableau des effectifs, il convient à la collectivité de supprimer tous les postes budgétaires vacants. Ne sont conservés que les postes pour lesquels les agents sont en disponibilité.

Pour les recrutements et les évolutions de carrière, une délibération sera systématiquement prise pour réviser le tableau des effectifs.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2017, avec la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR,) le nombre de grades dans les cadres d'emplois est modifié comme suit :

- Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives : 4 grades => 3 grades
- Agents sociaux territoriaux : 4 grades => 3 grades
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : 3 grades => 2 grades
- Auxiliaires de puériculture territoriaux: 3 grades => 2 grades
- Auxiliaires de soins territoriaux: 3 grades => 2 grades
- Gardes champêtres : 3 grades => 2 grades
- Adjointes administratifs territoriaux : 4 grades => 3 grades
- Adjointes techniques territoriaux : 4 grades => 3 grades
- Adjointes territoriaux du patrimoine: 4 grades => 3 grades
- Adjointes territoriaux d'animation : 4 grades => 3 grades
- Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 4 grades => 3 grades.

Le nouveau tableau des effectifs est annexé au présent PV.

M. SCHRICKE : Une proposition : est-ce que le tableau de synthèse qui figure en bas de la page 7 de l'annexe au budget primitif ne pourrait pas figurer systématiquement dans le tableau des effectifs, de manière à ce que nous ayons l'inventaire du personnel ?

M. le Maire : La synthèse on l'a déjà sur le tableau...je vous propose de passer au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Point 2. MODIFICATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Afin de prendre en compte la mise en place du PPCR depuis le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des grades relatifs aux taux de promotions, étant précisé que ces derniers n'entraînent pas d'obligation pour l'autorité territoriale de nommer dans les grades d'avancements.

En outre, elle ne peut procéder aux nominations que dans la limite du ou des taux de promotions fixés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé de fixer les taux de promotion par grade d'avancement conformément au tableau ci-après:

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Attaché	Attaché principal	30%
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50%
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	100%

FILIÈRE TECHNIQUE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Ingénieur	Ingénieur principal	30%
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	50%
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	50%
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	50%
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	100%

FILIERE ANIMATION

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	50%
Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	100%

FILIERE SOCIALE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint Social principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Social principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Social	Adjoint Social principal 2 ^{ème} classe	100%

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100%

FILIERE CULTURELLE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du Patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	100%

FILIERE SPORTIVE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Conseiller des APS principal 2 ^{ème} classe	Conseiller des APS principal 1 ^{ère} classe	30%
Conseiller des APS	Conseiller des APS principal 2 ^{ème} classe	30%
Opérateur qualifié des APS	Opérateur principal des APS	100%

Les tableaux d'avancement de grade sont établis selon une grille de critères qui prend en compte l'appréciation de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents. Ensuite, ils sont soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire.

Unanimité du conseil municipal.

Point 3. ATTRIBUTION DE PRESTATIONS SOCIALES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX -CHAMIERES ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

Les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents, des services ou prestations d'action sociale visant à améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Il est proposé la mise en place de ces prestations de la manière suivante : lorsque les agents remplissent les conditions propres à chaque prestation, peuvent en bénéficier :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement auprès de la collectivité exerçant les fonctions à temps complet, à temps partiel ou temps non complet,
- les agents contractuels permanents (CDD de plus de 80 heures mensuels)
- les agents de droit privé relevant des contrats aidés,
- les couples d'agents mariés ou liés par un PACS,
- les agents retraités.

Il vous est donc proposé les prestations d'action sociale ci-après :

GRATIFICATION VERSEES AU PERSONNEL

Prime	
mariage/PACS.....	125 €
Prime Naissance/Adoption.....	80 €
Prime départ retraite.....	125 €
Médaille Argent (20ans).....	154 €
Médaille Vermeil (30ans).....	154 €
Médaille Or (35ans).....	154 €

Ces prestations s'appliquent pour les centres de vacances et de loisirs, ou les séjours placés sous le contrôle de l'Education Nationale (classes de découvertes, séjours linguistiques, classes de mer, neige, etc.).

Un montant maximum de 150 € par enfant sera accordé par an pour l'une et/ou l'autre des activités.

Enfant de – de 5 ans :	participation d'une valeur de	40 €
Enfant de 5 à 10 ans :	participation d'une valeur de	45 €
Enfant de 10 à 14 ans :	participation d'une valeur de	55 €

Elèves scolarisés en primaire :	40 €
Elèves scolarisés au collège et 1 ^o année d'apprentissage :	55 €
Elèves scolarisés au lycée, BEP, CAP :	75 €
Elèves Ecole supérieure < 20 ans :	100 €

PRESTATIONS DE LOISIRS

Il sera alloué sur présentation des justificatifs (billets, attestations...) une somme de 25 € pour l'accès aux spectacles, musées, expositions, etc...

De même, toutes pratiques d'activités sportives ou de loisirs feront l'objet d'un soutien en numéraire pour un montant forfaitaire de 40€ pour l'agent ou ses ayants droits et par année civile.

Prestation soumise à des conditions d'attributions et selon le RD, (Cf : tableau ci-dessous) dans le cadre d'un contrat épargne souscrit entre le bénéficiaire et le COS.

<u>Revenu Disponible</u>	<u>Tranche</u>	<u>Participation</u>
RD 1	0 à 413 €	60,00 %
RD2	414 € à 823 €	
RD3	824 € à 1236 €	50,00 %
RD4	1237 € à 1647 €	0,00 %
RD5	1648 € à 2058 €	40,00 %
RD6	2059 € à 2470 €	40,00 %
RD7	2471 € à 3293 €	30,00 %
RD8	> à 3293 €	30,00 %

TITRES RESTAURANTS L'attribution de titres restaurants aux agents actifs d'une valeur unitaire de 4 €. La participation de la collectivité est de 50% du montant total par agent.

Une aide de secours de 300 € maximum sans intérêt remboursable en 10 mensualités par prélèvement automatique pourra être accordée aux agents qui en feront la demande.

Il ne pourra être accordé de nouveau prêt à un agent qui ne serait pas entièrement libéré d'un prêt antérieur. Ces prêts seront accordés dans la mesure des possibilités financières du Comité.

BILLETTERIE Des tickets de cinéma, entrées piscine, entrées de parcs d'attractions, de cirques, etc... à tarifs réduits sont attribués à l'agent et ses ayants droits.

Deux Mobiles Homes (propriété du COS) sont disponibles à la location pour les agents qui en font la demande.

ACTIVITES, SORTIES, VOYAGES

Des activités (journée pêche, arbre de Noël...), des sorties et des voyages à tarifs préférentiels sont proposés aux agents et leurs ayants droits.

Il vous est donc proposé:

- de confier la gestion de ces prestations au Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Coulounieix-Chamiers dans le cadre de la convention de partenariat.
- de fixer annuellement la dotation au Comité des Œuvres Sociales destinée à permettre le versement des prestations d'action sociale instituées par la collectivité. Les actions sociales confiées au Comité des Œuvres Sociales (COS) sont estimées à 53 417,22 €, soit -5 % par rapport à 2016. A ce montant, il faut ajouter le coût exact des médailles et retraites de 2 973 €, ce qui porte la subvention du COS 2017 à 56 390,22 €.

M. le Maire ajoute que ce point a été vu en commission des finances, avec les représentants du C.O.S et également au niveau du comité technique. Il remercie les membres du C.O.S de leur effort qui contribue à l'amélioration des finances communales.

Pas d'intervention, ce point est adopté à l'unanimité.

Point 4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL RELATIF A L'ANNEE 2016

M. EL MOUEFFAK stipule que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Fabrice CES, Chef de service comptable à la Trésorerie de Périgueux Municipale.

Il donne acte du compte de gestion qui peut se résumer comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	1 678 951,45			200 000,03	1 678 951,45	200 000,03
Opérations exercice	1 632 887,11	2 882 556,57	8 973 303,05	10 499 907,55	10 606 190,16	13 382 464,12
TOTAUX	3 311 838,56	2 882 556,57	8 973 303,05	10 699 907,58	12 285 141,61	13 582 464,15
Résultat clôture	429 281,99			1 726 604,53		1 297 322,54

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Point 5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2016

M. EL MOUEFFAK stipule que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Fabrice CES, Chef de service comptable à la Trésorerie de Périgueux Municipale.

Il présente le compte de gestion qui peut se résumer comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	40 535,43			20 000,00	40 535,43	20 000,00
Opérations exercice	70 936,28	135 244,45	90 259,07	138 103,80	161 195,35	273 348,25
TOTAUX	111 471,71	135 244,45	90 259,07	158 103,80	201 730,78	293 348,25
Résultat clôture		23 772,74		67 844,73	0,00	91 617,47

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Point 6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2016

M. EL MOUEFFAK stipule que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Fabrice CES, Chef de service comptable à la Trésorerie de Périgueux Municipale.

Il donne acte du compte de gestion établi qui peut se résumer comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		33 374,82		28,86	0,00	33 403,68
Opérations exercice	584 787,23	439 603,88	264 584,51	264 584,51	849 371,74	704 188,39
TOTAUX	584 787,23	472 978,70	264 584,51	264 613,37	849 371,74	737 592,07
Résultat clôture	111 808,53			28,86	111 808,53	28,86

M. SCHRICKE : Il est heureux que ces votes séparés conformément au C.G.C.T aient été respectés ce soir.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Nous abordons le vote des comptes administratifs, M. le Maire devant quitter la salle, propose que Mme CONTIE prenne la présidence de séance.
Unanimité du conseil municipal après un vote à main levée.

M. le Maire quitte la salle.

Mme CONTIE propose de passer à la délibération suivante portant sur l'approbation du compte administratif du budget principal relatif à l'année 2016 et donne la parole à M. EL MOUEFFAK qui commente la note de synthèse ci-après :

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

1. Éléments de contexte

Dans le contexte national de réduction durable des ressources des collectivités, la ville s'est dotée en 2015 d'une trajectoire financière (2015-2020) de maîtrise de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le budget 2016 s'inscrit dans cette trajectoire. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-5,2 %) : cet effort permet non seulement de s'adapter à cette baisse des dotations mais aussi de redresser les finances en reconstituant un niveau d'épargne suffisant pour investir. La maîtrise des dépenses permet d'ajuster les taux d'imposition (+3,5%) et de limiter l'emprunt à 500 000 €.

2. Priorités du budget

Conformément à la stratégie financière de la commune les priorités du budget 2016 étaient une gestion rigoureuse des finances déclinée en deux axes :

- ✓ Assainissement des finances de la commune et rétablissement d'une capacité d'autofinancement à l'horizon 2017 ;
- ✓ Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la commune : entretien voirie et bâtiments.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PREVU 2016 (BP+DM)	REALISE 2016	Taux de réalisation
Opérations réelles	Charges à caractère général	2 185 237,00	1 886 228,07	86,3%
	Charges de personnel	5 888 853,77	5 752 816,73	97,7%
	Autres charges de gestion	859 922,00	851 178,65	99,0%
	Charges financières	370 000,00	355 347,93	96,0%
	Charges exceptionnelles	7 000,00	3 658,77	52,3%
Opérations d'ordre	Virement à la section d'investissement	1 279 535,23	/	/
	Transferts entre sections	150 000,00	124 072,90	82,7%
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 311 012,77	8 849 230,15	95,0%
	TOTAL DEPENSES	10 740 548,00	8 973 303,05	83,5%

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PREVU 2016 (BP+DM)	REALISE 2016	Taux de réalisation
Opérations réelles	Atténuations de charges	281 999,97	64 409,73	22,8%
	Produits des services	488 300,00	709 647,31	145,3%
	Impôts et taxes	7 549 704,00	7 523 442,07	99,7%
	Dotations, subventions	1 939 975,00	2 023 104,63	104,3%
	Autres produits de gestion	17 860,00	23 319,42	130,6%
	Produits exceptionnels	137 709,00	36 101,28	26,2%
	Produits financiers	/	149,85	/
Opérations d'ordre	<i>Excédent antérieur reporté</i>	200 000,03	200 000,03	100,0%
	<i>Transferts entre sections</i>	125 000,00	119 733,26	95,8%
	TOTAL RECETTES REELLES	10 415 547,97	10 380 174,29	99,7%
	TOTAL RECETTES	10 740 548,00	10 699 907,58	99,6%

Section d'investissement

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET PREVU 2016 (BP+DM)	REALISE 2016	Taux de réalisation	Montant RAR
Opérations réelles	Capital des emprunts	1 105 000,00	1 045 574,67	94,6%	
	Acquisitions matériel et mobilier	101 422,22	12 420,26	12,2%	8 742,00
	Acquisitions matériel de transport	45 000,00	15 000,00	33,3%	
	Bâtiments	247 134,55	62 757,64	25,4%	
	Informatique	28 511,26	2 552,66	9,0%	16 786,60
	Acquisitions terrains	4 800,00	3 473,12	72,4%	
	Etudes	20 000,00	4 166,00	20,8%	
	Voiries	408 712,00	1 979,53	0,5%	1 055,00
	Subventions d'équipement	280 000,00	244 695,41	87,4%	
	Extension cimetière	350 000,60	120 534,56	34,4%	179 571,04
	Opérations d'ordre	<i>Transferts entre sections</i>	120 200,00	119 733,26	99,6%
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 590 580,63	1 513 153,85	58,4%	206 154,64
	TOTAL DEPENSES	2 710 780,63	1 632 887,11	60,2%	206 154,64

	RECETTES INVESTISSEMENT	BUDGET PREVU 2016 (BP+DM)	REALISE 2016	Taux de réalisation	Montant RAR
Opérations réelles	Emprunts	500 000,00	500 000,00	100,0%	
	Subventions :				
	Acquisitions matériel et mobilier				
	Acquisitions matériel de transport				
	Bâtiments	160 223,00	157 207,00	98,1%	
	Informatique				
	Acquisitions terrains				
	Etudes	/	4 455,00	/	
	Voiries	75 585,00	75 585,00	100,0%	
	Subventions d'équipement				
	Extension cimetière	96 140,09	13 167,03	13,7%	79 346,00
	Dotations, fonds divers et réserves :				
	FCTVA	123 761,00	125 991,00	101,8%	
	TLE / Taxe d'aménagement	20 000,00	23 964,32	119,8%	
	Excédents de fonctionnement	1 854 487,76	1 854 487,76	100,0%	
	Immobilisations en cours	/	3 626,56	/	
Produits de cessions immobilières	130 000,00	/	/		
Opérations d'ordre	<i>Transferts entre sections</i>	150 000,00	124 072,90	82,7%	
	TOTAL RECETTES REELLES	2 960 196,85	2 758 483,67	93,2%	79 346,00
	TOTAL RECETTES	3 110 196,85	2 882 556,57	92,7%	79 346,00

En complément d'information, la commune ne pratique pas les crédits d'investissements pluriannuels. Il en est de même pour le fonctionnement.

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Conformément à l'annexe C3.5 (page 76) du compte administratif 2016 du budget principal) une présentation agrégée et consolidée du budget principal et des budgets annexes est réalisée de la manière suivante :

1 - BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 389 732,08	3 311 838,56	206 154,64	
RECETTES	4 389 732,08	2 882 556,57	79 346,00	
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 740 548,00	8 973 303,05		
RECETTES	10 740 548,00	10 699 907,58		

2 - BUDGETS ANNEXES				
BUDGET ASSAINISSEMENT				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	245 244,73	111 471,71		
RECETTES	245 244,73	135 244,45		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	171 500,00	90 259,07		
RECETTES	171 500,00	158 103,80		
BUDGET LOTISSEMENT				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	698 403,68	584 787,23		
RECETTES	698 403,68	472 978,70		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	520 291,28	264 584,51		
RECETTES	520 291,28	264 613,37		

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES				
(avant la neutralisation des flux réciproques)				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 333 380,49	4 008 097,50	206 154,64	
RECETTES	5 333 380,49	3 490 779,72	79 346,00	
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 432 339,28	9 328 146,63		
RECETTES	11 432 339,28	11 122 624,75		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	16 765 719,77	13 336 244,13	206 154,64	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	16 765 719,77	14 613 404,47	79 346,00	

5. Niveau d'épargnes

NATURE	BUDGET 2016	Réalisations 2016	Taux de réalisation
Recettes de fonctionnement	10 415 548	10 380 174	99,66%
Dépenses de fonctionnement	8 941 013	8 493 882	95,00%
Épargne de gestion (RF-DF)	1 474 535	1 886 292	127,92%
Intérêts de la dette	370 000	355 348	96,04%
Epargne brute	1 104 535	1 530 944	138,61%
Capital de la dette	1 105 000	1 045 575	94,62%
Épargne nette	-465	485 369	/

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2016 était de 9 747 937,86 € alors qu'il était de 10 183 262,79 € au 31/12/2015.

7. Capacité de désendettement

Années	2014	2015	2016
Ratio de désendettement (capital de la dette / épargne brute), exprimé en nombre d'années	14,7	7,9	6,3

Le tableau montre une amélioration de la capacité de désendettement de la commune qui est passé de 14,7 ans à 6,3 ans entre 2014 et 2016.

8. Niveau des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 16,45 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,72 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 181,26 %

9. Principaux ratios

	Informations financières - ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 023,86
2	Produit des impositions directes/population	870,46
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 200,99
4	Dépenses d'équipement brut/population	54,09
5	Encours de la dette/population	1 178,21
6	Dotations globales de fonctionnement/population	137,91
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	65,00
9	Dépenses de fonct.et remboursement de la dette en capital	108,46
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnemen	4,50
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	98,10

10. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Structure des effectifs:

Les effectifs étaient 148 postes permanents (dont 4 disponibilités) avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

Par catégorie :

- 6 postes de catégorie A
- 18 postes de catégorie B
- 124 de catégorie C

Par filière :

- 36 agents de la filière administrative
- 79 agents de la filière technique
- 22 agents de la filière animation
- 4 agents de la filière sociale
- 5 agents de la filière culturelle
- 2 agents de la filière sportive

En plus, des emplois permanents, la collectivité compte :

- ▲ 1 collaborateur de cabinet
- ▲ 4 contrats aidés

La durée annuelle du temps de travail à temps plein est de 1582 heures par an conformément à l'avenant du règlement intérieur de la collectivité de novembre 2014.

Tableau d'évolution des effectifs 2015/2016

	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaire	CDI Droit Public	CDD TC	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de Cabinet	
2015	134	9	10	0	1	1	155
2016	131	7	5	3	1	1	148

Tableau de répartition des dépenses de personnels 2015/2016

Charges de personnel	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution 2015/2016
Rémunération principale	2 812 312,27	2 783 260,88	-1,03 %
NBI, SFT	55 734,11	58 701,09	5,32 %
Régime indemnitaire	604 899,28	564 864,43	-6,62 %
Personnel non titulaire	642 669,69	521 359,97	-18,88 %
Charges et Cotisations	1 875 355,64	1 768 401,91	-5,70 %
COS	59 188,05	56 228,65	-5,00 %
TOTAL	6 050 159,04	5 752 816,93	-4,91 %

Entre 2015 et 2016, le résultat de la maîtrise de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées est de - 4,91%.

Mme CONTIE le remercie pour cette présentation détaillée et demande s'il y a des interventions.

M. SCHRICKE : L'effort budgétaire demandé par l'Etat s'est traduit pour notre commune par une augmentation des impôts locaux. C'est une logique que nous désapprouvons. Certes, des efforts ont été effectués dans le cadre de votre stratégie financière mais le taux de réalisation des investissements (60,2 %) nous paraît dangereusement bas.

M. EL MOUEFFAK : Concernant la réduction des dotations, depuis 2014 nous avons perdu presque 600 000 €. Pour compenser cette perte si on avait compté que sur l'augmentation des impôts, c'était insuffisant. Il fallait faire un effort très important au niveau de l'optimisation, de la réorganisation des services, des économies dans tous les secteurs, ce qui a permis une réduction assez importante pour dégager l'autofinancement.

Vous dites que nous avons réalisé seulement 60,2 % oui, mais vous verrez les 485 000 € que nous dégageons au niveau 2016 seront reportés sur 2017 et vous serez surpris par le niveau d'investissement prévu en 2017 car c'est un niveau très haut pour notre commune.

Il présente les 3 délibérations se rapportant aux différents comptes administratifs.

Point 7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL RELATIF A L'ANNEE 2016 qui peut se résumer ainsi :

2016	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	1 678 951,45			200 000,03	1 678 951,45	200 000,03
Opérations exercice	1 632 887,11	2 882 556,57	8 973 303,05	10 499 907,55	10 606 190,16	13 382 464,12
TOTAUX	3 311 838,56	2 882 556,57	8 973 303,05	10 699 907,58	12 285 141,61	13 582 464,15
Résultat clôture	429 281,99			1 726 604,53		1 297 322,54
Restes à réaliser	206 154,64	79 346,00				
Résultat sur RAR	126 808,64					
Résultat définitif	556 090,63			1 726 604,53		1 170 513,90

Les résultats définitifs résumés ci-dessus s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 1 726 604,53 euros
- Section d'investissement (Déficit) : 556 090,63 euros

La somme de 1 726 604,53 euros, soit le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 sera affectée sur l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Report à nouveau (002 section exploitation) : 200 000,00 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 526 604,53 euros

Le présent compte administratif est adopté par 21 voix pour et 7 voix contre.

Point 8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2016 qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté	40 535,43			20 000,00	40 535,43	20 000,00
Opération De l'exercice	70 936,28	135 244,45	90 259,07	138 103,80	161 195,35	273 348,25
TOTAUX	111 471,71	135244,45	90 259,07	158103,80	201 730,78	293 348,25
Résultats de clôture		23 772,74		67 844,73		91 617,47

Les résultats définitifs s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 67 844,73 euros
- Section d'investissement (Excédent) : 23 772,74 euros

La somme de 67 844,73 euros, soit les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, sera affectée sur l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Report à nouveau (002 section exploitation) : 0,00 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 67 844,73 euros

La somme de 23 772,74 euros soit les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2016 sera affectée à l'article 001 Recettes Excédent antérieur reporté.

M. SCHRICKE : Nous sommes pour car c'est un budget qui s'auto finance et par ailleurs l'engagement du Grand Périgueux dans l'avenir, viendra nous aider. Il n'y a donc pas de souci de ce côté-là.

Le présent compte est voté à l'unanimité.

Point 9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT RELATIF A L'ANNEE 2016 qui peut se résumer ainsi :

Les résultats définitifs s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 28,86 euros
- Section d'investissement (Déficit) : 111 808,53 euros

Ces résultats seront affectés de la façon suivante :

- Report à nouveau (002 section exploitation) :	28,86 euros
- Déficit d'investissement reporté (001) :	111 808,53 euros

M. SCHRICKE : Le solde négatif indique toujours le manque d'attractivité du lotissement. Nous souhaitons bien sûr pour les finances de notre commune que Bellevue se remplisse, mais la situation actuelle vous a invité à inscrire une subvention d'équilibre dans le budget 2017 pour parer à la mévente éventuelle. Donc nous voterons contre.

Le présent compte administratif est voté par 21 voix pour et 7 contre.

M. le Maire regagne la salle pour redonner la parole à M. EL MOUEFFAK qui, comme précédemment pour les comptes administratifs, fait une synthèse des 3 budgets.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2017

1. Éléments de contexte

Dans le contexte national de réduction durable des ressources des collectivités, la ville s'est dotée en 2015 d'une trajectoire financière (2015-2020) de maîtrise de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le budget 2017 s'inscrit encore dans cette trajectoire. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-1,3 %) : cet effort permet non seulement de s'adapter à la poursuite de la baisse des dotations mais aussi de redresser les finances en reconstituant un niveau d'épargne suffisant pour investir. La maîtrise des dépenses permet de ne pas augmenter les taux d'imposition et de limiter l'emprunt à 300 000 € pour accélérer le désendettement de la collectivité.

2. Orientations stratégiques

Dans un contexte budgétaire contraint marqué par la baisse des dotations de l'État, les orientations du budget 2017 s'appuient sur la stratégie financière 2016-2020 et permettent de dégager les priorités suivantes pour le budget 2017 :

Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;

Conforter les recettes de fonctionnement ;

Continuer à investir en respectant les équilibres financiers.

3. Orientations budgétaires 2017

Les orientations budgétaires appliqués au Budget Primitif 2017 sont les suivantes :

– Poursuivre les économies déjà engagées en 2015 et 2016 sur les charges de fonctionnement par la réduction des charges à caractère général et par la maîtrise de la charge salariale pour maintenir une capacité d'autofinancement ;

- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants ;
- Rechercher les marges en renégociant les contrats de prestation et en optimisant les achats ;
- Prévoir un niveau d'investissement plus ambitieux qu'en 2015 et 2016 pour soutenir les investissements structurants prévus dans la deuxième phase du mandat ;
- Prévoir de contracter un emprunt limité à 300 000 € qui permet de poursuivre le désendettement engagé.

4. Les résultats du Compte Administratif 2016 et l'affectation au Budget Primitif 2017

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

2016	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	1 678 951,45			200 000,03	1 678 951,45	200 000,03
Opérations exercice	1 632 887,11	2 882 556,57	8 973 303,05	10 499 907,55	10 606 190,16	13 382 464,12
TOTAUX	3 311 838,56	2 882 556,57	8 973 303,05	10 699 907,58	12 285 141,61	13 582 464,15
Résultat clôture	429 281,99			1 726 604,53		1 297 322,54
Restes à réaliser	206 154,64	79 346,00				
Résultat sur RAR	126 808,64					
Résultat définitif	556 090,63			1 726 604,53		1 170 513,90

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (Excédent) : 1 726 604,53 euros
- Section d'investissement (Déficit) : 556 090,63 euros

Le résultat de la section de fonctionnement (la somme de 1 726 604,53 euros) sur l'exercice 2017 est affecté comme suit :

- Report à nouveau (002 section exploitation) : 200 000,00 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 526 604,53 euros

5. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Budget Primitif 2017 s'élève à 14 052 177,54 € et il se répartit entre 10 599 137,63 € en section de fonctionnement et 3 453 039,91 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PREVU 2016 (BP+DM)	BP 2017	Taux d'évolution 2016/2017
Opérations réelles	Charges à caractère général	2 185 237,00	1 974 928,40	-9,6%
	Charges de personnel	5 888 853,77	5 764 000,00	-2,1%
	Autres charges de gestion	859 922,00	729 144,85	-15,2%
	Charges financières	370 000,00	360 000,00	-2,7%
	Charges exceptionnelles	7 000,00	12 200,00	74,3%
	Dépenses imprévues	/	325 000,00	/
Opérations d'ordre	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 279 535,23</i>	<i>1 288 864,38</i>	0,7%
	<i>Transferts entre sections</i>	<i>150 000,00</i>	<i>130 000,00</i>	-13,3%
	<i>Provisions</i>	<i>/</i>	<i>15 000,00</i>	/
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 311 012,77	9 165 273,25	-1,6%
	TOTAL DEPENSES	10 740 548,00	10 599 137,63	-1,3%

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PREVU 2016 (BP+DM)	BP 2017	Taux d'évolution 2016/2017
Opérations réelles	Atténuations de charges	281 999,97	4 500,00	-98,4%
	Produits des services	488 300,00	689 379,85	41,2%
	Impôts et taxes	7 549 704,00	7 305 825,78	-3,2%
	Dotations, subventions	1 939 975,00	1 874 672,00	-3,4%
	Autres produits de gestion	17 860,00	19 760,00	10,6%
	Produits exceptionnels	137 709,00	380 000,00	175,9%
	Produits financiers	/	/	/
Opérations d'ordre	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>200 000,03</i>	<i>200 000,00</i>	0,0%
	<i>Transferts entre sections</i>	<i>125 000,00</i>	<i>125 000,00</i>	0,0%
	TOTAL RECETTES REELLES	10 415 547,97	10 274 137,63	-1,4%
	TOTAL RECETTES	10 740 548,00	10 599 137,63	-1,3%

L'autofinancement de 1 293 864,38 € présenté au BP 2017 est calculé ainsi :
1 288 864,38 € (virement à la section d'investissement)
+ 130 000 € (transfert entre section en dépenses)
- 125 000 € (transfert entre section en recettes)

Section d'investissement

DEPENSES	RAR	2017	RECETTES	RAR	2017
Report déficit 2016		429 281,99	1068 Excédent de fonctionnement		556 090,63
104 Acquisition matériel divers	8 742,00	172 702,00	+ Capitalisation complémentaire		970 513,90
107 Acquisition véhicules		115 000,00			
108 Bâtiments		191 000,00	108 Bâtiments (jeux pagot)		21 225,00
109 Informatique	16 786,60	30 000,00			
111 Acquisition Terrains		175 000,00			
114 Études					
201 Voirie	1 055,00	776 125,28	16 Emprunts		300 000,00
208 Subventions équipement		182 776,00	201 Voirie		30 000,00
209 Cimetière	179 571,04	0,00	209 Cimetière	79 346,00	7 000,00
			040 Amortissements		130 000,00
			10222 FCTVA		50 000,00
040 Travaux en régie		125 000,00	10223 TLE		20 000,00
1641 Remboursement capital		1 050 000,00	021 Virement section fonctionnement		1 288 864,38
Total RAR et Dépenses 2017	206 154,64	3 246 885,27	Total RAR et Recettes 2017	79 346,00	3 373 693,91
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		3 453 039,91	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		3 453 039,91

Pour le BP 2017, la commune n'a pas prévu de crédits d'investissements pluriannuels. Il en est de même pour le fonctionnement.

Cependant, dans le cadre des prochains Budgets Primitifs, il est envisagé d'utiliser cet outil budgétaire afin de prévoir et d'intégrer de manière pluriannuelle les projets relatifs au renouvellement urbain.

6. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Une présentation agrégée et consolidée du budget principal et des budgets annexes est réalisée de la manière suivante :

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTIONS	Crédits ouverts BP
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 453 039,91
RECETTES	3 453 039,91
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	10 599 137,63
RECETTES	10 599 137,63

2 – BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT

SECTIONS	Crédits ouverts
	BP
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	235 184,45
RECETTES	235 184,45
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	136 500,00
RECETTES	136 500,00

LOTISSEMENT

SECTIONS	Crédits ouverts
	BP
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	264 028,86
RECETTES	264 028,86
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	349 517,19
RECETTES	349 517,19

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTIONS	Crédits ouverts
	BP
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 952 253,22
RECETTES	3 952 253,22
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	11 085 154,82
RECETTES	11 085 154,82
TOTAL GENERAL DEPENSES	15 037 408,04
TOTAL GENERAL RECETTES	15 037 408,04

7. Niveau d'épargnes

NATURE	BUDGET Prévu (BP+DM) 2016	Budget Primitif 2017	Taux d'évolution BP 2017 / Budget 2016
Recettes de fonctionnement	10 415 548	10 274 138	-1,4%
Dépenses de fonctionnement	8 941 013	8 805 273,25	-1,5%
Épargne de gestion (RF-DF)	1 474 535	1 468 865	-0,4%
Intérêts de la dette	370 000	360 000	-2,7%
Épargne brute	1 104 535	1 108 865	0,4%
Capital de la dette	1 105 000	1 050 000	-5,0%
Épargne nette	-465	58 865	/

(Dans une démarche d'analyse financière, les dépenses et les recettes de fonctionnement considérées excluent les opérations d'ordre.)

8. Niveau d'endettement de la collectivité

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2017 serait de 9 061 029, 14 € avec un emprunt de 300 000 € en 2017 alors qu'il était de 9 747 937,86 € au 31/12/2016 avec un emprunt de 500 000 € en 2016.

9. Capacité de désendettement

Années	2016	2017
Ratio de désendettement (capital de la dette / épargne brute), exprimé en nombre d'années	6,3	8,17

Dans l'hypothèse d'une exécution budgétaire entièrement réalisée, une légère dégradation de la capacité de désendettement de la commune en 2017 est simulée en passant de 6,3 ans en 2016 à 8,17 ans en 2017. Cette simulation n'a qu'une valeur prévisionnelle dans le cadre d'une hypothèse.

10. Niveau des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 16,45 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,98 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 181,26 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties est en baisse conformément au transfert de compétence de la charge du SDIS décidé avec la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

11. Principaux ratios

	Informations financières - ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 024,56
2	Produit des impositions directes/population	700,78
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 188,20
4	Dépenses d'équipement brut/population	193,13
5	Encours de la dette/population	1 127,84
6	Dotation globale de fonctionnement/population	127,23
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	65,32
9	Dépenses de fonct.et remboursement de la dette en capital	84,30
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnemen	16,25
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	94,92

12. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Structure des effectifs:

En 2017, les effectifs devraient atteindre 149 postes permanents (dont 5 disponibilités) avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

Par catégorie :

- 6 postes de catégorie A
- 19 postes de catégorie B
- 124 de catégorie C

Par filière :

- ▲ 36 agents de la filière administrative
- ▲ 81 agents de la filière technique
- ▲ 19 agents de la filière animation
- ▲ 6 agents de la filière sociale
- ▲ 5 agents de la filière culturelle
- ▲ 2 agents de la filière sportive

En plus des emplois permanents, la collectivité compte :

- 1 collaborateur de cabinet
- 3 contrats aidés

La durée annuelle du temps de travail à temps plein est de 1582 heures par an conformément à l'avenant du règlement intérieur de la collectivité de novembre 2014.

Tableau d'évolution des effectifs 2016/2017

	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaire	CDI Droit Public	CDD TC	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de Cabinet	
2016	131	7	5	3	1	1	148
2017	133	7	4	2	1	1	148

Tableau de répartition des dépenses de personnel 2016/2017

Charges de personnel	BP 2016	BP 2017	Evolution 2016/2017
Rémunération principale	2 780 600,00	2 765 000,00	-0,56 %
NBI, SFT	56 250,00	61 190,00	8,78 %
Régime indemnitaire	605 456,62	514 500,00	-15,02 %
Personnel non titulaire	564 300,00	561 700,00	-0,46 %
Charges et Cotisations	1 823 295,50	1 805 219,78	-0,99 %
COS	58 951,65	56 390,22	-4,34 %
TOTAL	5 888 853,77	5 764 000,00	-2,12 %

Entre 2016 et 2017, le résultat de la maîtrise de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées est de - 2,12%.

M. le Maire le remercie ainsi que la commission des finances pour ce travail de précision. Nous sommes sur la bonne voie, il ne faut pas baisser la garde. Nous nous désendettions puisque nous sommes passés en dessous de la barre des 10 millions alors qu'il n'y a pas si longtemps nous étions au dessus de 12 millions ; on approche des 9 millions et on ne devrait pas tarder à passer en deçà des 9 millions si on continue de bien travailler.

Notre capacité d'autofinancement s'améliore, notre capacité de désendettement aussi, je n'ose pas dire que les clignotants se mettent au vert mais nous sommes en train de réaliser ce que nous avons prévu à travers notre stratégie financière, c'est-à-dire nous mettre en pole position pour traduire un acte concret, notamment en matière de politique de la ville mais aussi en matière d'investissement sur l'ensemble de la commune, que ce soit en achat de matériel ou d'investissement immobilier.

Ce travail a nécessité beaucoup de suivi mais aussi, je tiens à le saluer, un dialogue avec l'ensemble des élus, l'ensemble des cadres, l'ensemble du personnel, des syndicats et je tiens à nouveau à saluer ce travail.

Ce sont aussi les premiers résultats de notre projet d'administration que nous avons retravaillé tous ensemble. J'insiste, il ne faut pas baisser la garde, nous sommes sur la bonne voie et comme on dit à l'école, il faut persévérer.

Mme WITTLING : Je voudrais expliquer notre vote. Nous nous abstenons par déduction :

Nous ne voulons pas voter « contre » parce que de sérieux efforts sont entrepris depuis 2 ans et portent enfin leurs fruits au regard de l'épargne nette qui augmente, mais nous ne pouvons pas voter « pour » pour plusieurs raisons :

- Nous trouvons anormal d'hypothéquer 110 000 € sur le budget principal au profit du lotissement de Bellevue même si cette précaution est louable. Par ailleurs, nous estimons que cette subvention d'équilibre est un mauvais signal donné à nos concitoyens et en particulier au personnel municipal qui lui, est contraint de faire des économies.
- Il ressort que l'épargne nette envisagée est faible même si elle peut être améliorée par un apport de 300 000 € si la vente à EPARECA s'effectue.
- Vous continuez toujours à emprunter. Moins certes, mais encore !
- L'investissement, même en nette progression, pare essentiellement aux urgences. Le retard pris dans ce domaine depuis une décennie risque de coûter très cher à la commune dans les années à venir. Or, il faut continuer à épargner pour la mise en œuvre du contrat de ville. Nous osons croire que nos concitoyens ne seront plus sollicités par des augmentations d'impôts, la logique voulant même qu'on les baisse.
- Enfin, l'article 107 de la loi NOTRe demande aux collectivités de faire figurer les engagements budgétaires pluriannuels dans le rapport des orientations budgétaires. Dans l'annexe au budget primitif, vous dites en page 3 « la commune n'a pas prévu d'investissements pluriannuels. Il en est de même pour le fonctionnement ». Cet aveu, s'il mérite d'être énoncé et affiché, indique clairement que vous manquez, que nous manquons encore de visibilité et d'anticipation pour les années à venir.

Pour ces réserves, nous préférons nous abstenir tout en vous encourageant à poursuivre vos efforts.

M. le Maire : Mme WITTLING, je n'ose pas croire que vous ne savez pas quels sont nos investissements à long terme. Nous, nous avons fait une plaquette pendant la campagne électorale et nous avons dit où nous allions investir, et nous allons investir. D'ailleurs quel beau symbole puisqu'on va commencer par le domaine économique avec le village artisanal que va nous présenter Mme BORDES, ensuite il y aura tout le travail de réhabilitation urbaine au niveau de l'ANRU, ce qu'a prévu le Grand Périgueux au niveau du parc urbain plus le réaménagement de la place des Justes au Bourg.

Sur les impôts, cette année nous avons été sages. Nous appliquons une première baisse du fait que le Grand Périgueux prend à sa charge le S.D.I.S et on répercute donc les 3,74 %. Pour le reste nous n'avons rien caché, nous avons toujours affiché nos projets, vous les connaissez, la population les a validés et on déroule notre programme. Alors ne dites pas qu'il n'y a pas de programme à long terme.

Mme BORDES : Je suis un peu surprise de la remarque de Mme WITTLING puisque que nous avons signé un contrat de ville qui va jusqu'en 2025 et qui comporte les programmations d'investissement jusqu'à cette date.

M. EL MOUEFFAK : Dans le contrat de ville la projection a été faite jusqu'en 2025 mais nous, nous ferons une projection à partir de 2018 et jusqu'en 2020. Ce budget que j'ai appelé tout à l'heure un budget de stabilité nous permettra de faire des projets pluriannuels. Grâce au contrat de ville on connaît le projet, on sait où on va.

Un bureau d'études travaille actuellement sur les finances des collectivités sur le Grand Périgueux pour voir notre capacité de financement de ces projets.

Compte tenu de notre situation financière qui aujourd'hui est saine, il ressort des premiers résultats que nous avons la possibilité d'autofinancer un autre projet en

fonction de notre capacité financière qui est entre 800 000 et 900 000 €/an. Bien sûr il faut intégrer le financement sur la commune plus le financement des projets de contrat de ville.

Par rapport à l'augmentation des impôts, en 2016 on a dégagé 500 000 €. L'effort qui a été fait par les citoyens va servir à l'investissement pour la commune.

C'est la réduction des dépenses qui nous a permis de compenser les pertes par rapport aux dotations, le personnel avec les évolutions de carrières, le G.V.T qui augmente chaque année, toutes les dépenses obligatoires avec les nouvelles réformes.

Comme vient de le dire M. le Maire, nous sommes sur la bonne voie. Aujourd'hui l'image de Coulounieix-Chamiers change, les chiffres parlent. Nous avons un budget stable qui nous permettra de réaliser tout le contrat de ville, ce qui n'aurait pas été le cas si nous n'avions pas fait ce redressement.

M. le Maire : Mme WITTLING je vais réitérer une suggestion que je vous ai fait moult fois. J'aurais aimé entendre vos propositions sur l'élaboration du budget. Que proposez-vous ? Où faut-il enlever ? Où faut-il mettre ? On attend toujours. Je vais reprendre les propos de M. CAPOT la dernière fois sur le débat des orientations budgétaires. On peut se mettre à rêver. Admettons que l'Etat ne nous ait pas mis à contribution, je pense que nos finances seraient encore meilleures, mais l'Etat et je pense que c'est normal, a souhaité qu'on participe à l'effort de redressement national et à la même enseigne que les territoires riches, alors que nous ne sommes pas un territoire riche, ce qui nous coûte 600 000 €, alors imaginez 600 000 € de recettes supplémentaires.

Il est dommage que vous n'ayez pu participer à la réunion sur la politique de la ville qui s'est tenue le 24 mars en présence de Mme DARTENCET et des équipes politique de la ville du Grand Périgueux, et d'une bonne centaine d'habitants du quartier. Vous auriez pu mesurer la bonne réception des propositions qui ont été faites et je m'en réjouis car on va entrer dans le concret des choses et les gens l'ont bien perçu. Il était important de rappeler cela.

M. BELLEBNA : Nous avons fait état de notre satisfaction concernant les orientations budgétaires exposées et votées lors du dernier conseil municipal.

Les mesures proposées pour le budget primitif 2017 confortent ce qui a été voté dans le cadre des orientations budgétaires et c'est tant mieux.

Les élus socialistes et apparentés n'ignorent pas les difficultés et divers bouleversements auxquels doit faire face notre société et par la même nos concitoyens, notamment la baisse des dotations. Ces baisses, compte tenu de la tournure prise par les élections, risquent malheureusement de se poursuivre, voire de s'aggraver en cas d'élection de certains candidats. Aussi, je crois qu'il n'est pas recommandé actuellement de faire une programmation pluriannuelle. Nous, groupe socialiste et apparentés, prenons nos responsabilités en étant favorables à ce budget 2017. Notre objectif n'a pas changé, à savoir « porter le service public aujourd'hui et demain » car il demeure, au travers des diverses orientations qui ont été prises, le pilier de notre engagement pour nos concitoyens colomniérois.

Nous y arrivons enfin et on voit que la situation évolue favorablement, favorisé par une situation budgétaire en nette amélioration grâce aux efforts fournis par tous les acteurs de notre commune, y compris ses habitants.

Nous nous interrogeons en permanence sur le sens de nos politiques afin de les adapter aux besoins de nos concitoyens, à faire des choix qui garantissent ce qui nous paraît essentiel : l'éducation, le bien vivre (services rendus à la population en

matière de culture, d'éducation etc...), le logement, les solidarités et l'attractivité de notre commune.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire le remercie et ajoute qu'il ne spéculera pas sur les élections mais que l'association des Maires de France a décidé d'être très vigilante car elle a reçu et auditionné les différents candidats. Elle a dit haut et clair que ce ne serait pas sur les collectivités territoriales que se feront les économies. En plus, ce serait un non sens que de priver les collectivités territoriales d'aller sur les investissements. En effet 70 % des investissements publics se font grâce aux collectivités territoriales. Donc il y aura une vigilance à assurer à ce niveau et on verra ce que dira le congrès des Maires de France au mois de Novembre.

Il donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour le **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL (point 10)**

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2017 du Budget Principal sont équilibrées comme suit :

- **Section d'exploitation** : DIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CENT TRENTE SEPT EUROS ET SOIXANTE TROIS CENTIMES (10 599 137,63 €)

- **Section d'investissement** : TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE TROIS MILLE TRENTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENTIMES (3 453 039,91 €)

Adopté par 22 voix pour et 7 abstentions.

Point 11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement sont équilibrées comme suit :

- **Section d'exploitation** : CENT TRENTE SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (136 500 €).

- **Section d'investissement** : DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (235 184,45 €).

Adopté à l'unanimité.

Point 12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET LOTISSEMENT

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2017 du Budget du Lotissement sont équilibrées comme suit :

- **Section d'exploitation** : TROIS CENT QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT DIX SEPT EUROS ET DIX NEUF CENTIMES (349 517,19 €)

- **Section d'investissement** : DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE VINGT HUIT EUROS ET QUATRE VINGT SIX CENTIMES (264 028,86 €).

M. SCHRICKE : L'hypothèque de 110 000 € inscrite au budget de fonctionnement, si son principe a le mérite d'avoir été prévu, ne peut obtenir notre cautionnement.

M. le Maire : S'il y a des ventes cette hypothèque devrait diminuer, c'est une provision.

Point est adopté par 22 voix pour et 7 contre

Point 13. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition applicables en 2017, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 16,45 %
- Taxe Foncière bâti : 48,98 %
- Taxe Foncière non bâti : 181,26 %

M. SCHRICKE : Ils demeurent toujours trop élevés.

Point adopté par 22 voix pour et 7 contre

Point 14. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de contracter un emprunt de TROIS CENT MILLE EUROS qui pourra être demandé par tranches auprès de divers organismes de prêts.

M. SCHRICKE : 300 000 au lieu de 500 000 €, nous ne pouvons qu'applaudir à ceci près que nous continuons toujours d'emprunter. Effectivement M. le Maire quand je regarde la synthèse qui a été donnée tout à l'heure je vois que notre taux est passé de 6,3 à 8 et quelques

M. le Maire : oui mais il est inférieur à 10.

M. EL MOUEFFAK : je vais vous donner une autre explication, ça ne dépend pas de l'emprunt, ça dépend de l'épargne. En 2017 on va faire en sorte d'avoir à peu près les mêmes réalisations qu'en 2016 et on aura certainement une épargne supérieure à ce que nous avons prévu. Je ne comprends pas, vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait investir, qu'en 2016 on était à 60 %, que c'était peu. Mais pour investir il faut dégager un taux d'épargne important. La plupart des collectivités ne dépasse pas un taux d'épargne autour de 15 %. Elles font toutes un emprunt pour investir, ce n'est pas possible uniquement avec l'autofinancement et 300 000 € d'emprunt pour une commune comme la nôtre, c'est peu.

Au vu de notre situation financière on aurait pu aller plus loin mais comme on a décidé une stratégie de désendettement, on continue de se désendetter pour préparer l'avenir parce qu'on sait qu'on aura des investissements plus importants à faire.

Adopté par 22 voix pour et 7 contre

M. le Maire donne la parole à M. CAPOT pour la présentation du point suivant.

Point 15. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Je remercie les responsables associatifs et leur accueil à l'occasion des assemblées générales quand les représentants de M. le Maire et du conseil municipal y sont conviés ; je remercie les collègues pour leur participation lors de la commission « vie associative » qui s'est tenue le 20 mars dernier pour l'examen des demandes recueillies avec les dossiers mis à notre disposition et préparés par le référent du pôle de la vie associative. 69 demandes de subvention ont été retenues sur plus de 90 dossiers déposés.

Nous pouvons constater qu'il y a de la part des associations une compréhension de leur part pour les efforts consentis, mais il y a moins de compréhension quand il s'agit de notre impossibilité de mettre à disposition plus de locaux et de créneaux d'utilisation. C'est dire l'attention que portent les associations aux partenariats établis avec notre municipalité et leur attachement à réaliser des manifestations à partir des locaux et moyens que nous mettons à leur disposition.

Sur le rapport de la Commission Vie associative et sur la proposition de M. le Maire, M. Patrick CAPOT présente la liste des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ces subventions ont été proposées en respectant le cadre fixé par les orientations budgétaires et en prenant en compte différents critères :

- Préférences communales,
- Critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- Projets subventionnés dans le cadre de partenariats avec la commune,
- Prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, moyens mis à disposition...),
- Concernant les associations nationales et départementales à retombées locales, ont été pris en compte la particularité humaniste dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

M. CAPOT propose d'énumérer chacune des associations et le montant de la subvention correspondante.

Mme WITTLING : Comme nous allons voter pour, un vote global arrangera tout le monde et ça ne changera rien au résultat du vote même si certains élus n'y participent pas.

M. le Maire est d'accord pour un vote global en précisant que les élus nommés ci-après ne participeront pas à ce vote car ils sont membres du bureau d'associations :

MM. Jacques LEROY (A.R.A.C), Jean-Charles VANDROUX, J. CONTIE (E.P.E.P) Hamid EL MOUEFFAK, Claude DERAMCHI, Joëlle CONTIE (Centre Social) Josiane DUCROCQ (pétanque club).

Nom de l'association	MAD salaire + charges	Proposition commission	Vote
1-Associations communales			
1 ALC		5 000,00€	
2 All boards family		1 800,00€	
3 Amicale des locataires CC		4 500,00€	
4 Association sportive collège Jean Moulin		200,00€	
5 Echange franco allemand		350,00€	
6 Association habitants des Veyriers		100,00€	
7 CIFPH/ Politique de la ville		300,00€	
8 Comité Vallon du cerf		100,00€	
9 Comité des fêtes		1 000,00€	
10 Coteaux de France		100,00€	
11 FCPE collège		534,00€	
12 FCPE Primaire		534,00€	
13 Ludogénération		1 500,00€	
14 Mieux vivre à Pagot		800,00€	
15 Centre social	98 712,29€	35 500,00€	
16 Arnault de Mareuil		200,00€	
17 Atelier artisanal Périgurdin		500,00€	
18 MERILLER vapeur		500,00€	
19 Vent d'ouest		300,00€	
20 FLEP	55 163,09€	2 400,00€	
21 Zicatous		150,00€	
22 AMICEAD		500,00€	
23 ANCAC CC		150,00€	
24 FNACA CC		150,00€	
25 FOPAC CC		150,00€	
26 Les fils des morts pour la France		150,00€	
27 Aïkido club uranage		150,00€	
28 ASPTT subvention aux sections sportives	5 270,63€	5 500,00€	
29 Budo club		1 000,00€	
30 COCC	4 648,84€	22 000,00€	
31 Ecole Parents Educateurs du Périgord		2 000,00€	
32 Entente cycliste ECTC24		1 500,00€	
33 Pétanque club		400,00€	
34 Rando plus 24		100,00€	
35 Streets jeunes		400,00€	
36 A républicaine anciens combattants CC		150,00€	
37 Comité de quartier du bas Chamiers		100,00€	
38 Comité d'Org Centenaire Guerre 14/18		700,00€	
39 La Pose Inattendue		100,00€	
40 union dance		350,00€	
41 Amicale Habitants de GUILLEMOTTE		100,00€	
42 CROCO-IT-Club Minéralogie		100,00€	
43 SONORIUM FRANCOPHONE		300,00€	
44 UDIAMOLAL France		100,00€	
45 resto du cœur		100,00€	
46 CHAM COUNTRY 24		200,00€	
47 Les PériPattes		100,00€	
48 Comité départemental HANDI SPORT		200,00€	
50 Politique de la ville		27 800,00€	
51 RESERVE		3 082,00€	
1-Total associations communales	163 794,85€	124 000,00€	

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

2 - Associations culturelles ou caritatives hors commune		proposition commission	Vote
52	Francas	280,00€	
53	IMR	250,00€	
54	ADEPAPE	200,00€	
55	SANS réserve	1 000,00€	
56	Don du sang Périgueux et Agglomération	100,00€	
57	Amis fond mémoire déportation	200,00€	
58	SOS chats libres	50,00€	
59	ASDASS(maison d'arrêt)	100,00€	
60	Dordogne Palestine	100,00€	
61	Comité de liaison et du prix du concours résistance et Déportation	100,00€	
62	Cerader	100,00€	
63	Comité dép. de la Ligue contre le cancer	100,00€	
64	UFC que choisir	100,00€	
65	ANACR	100,00€	
66	UNAFAM	100,00€	
67	Comité Départemental Sport Adapté 24	200,00€	
68	Banque Alimentaire	1 100,00€	
69	UDAF 24	200,00€	
2-Total associations hors commune		4 380,00€	
1-Total associations communales		163 794,85€	
3-Total subventions 2017		292 174,85€	

M. le Maire précise que ceci concerne uniquement les subventions dites d'équilibre, que certaines associations, par convention, peuvent disposer de locaux voire même de personnel. Il remercie la commission animée par Patrick CAPOT pour ce travail et demande s'il y a des prises de parole.

Mme COFFINET-OTHON : Les associations jouent un rôle important dans leurs domaines spécifiques, dans le lien social et dans l'animation de notre commune. Toutefois, dans le cadre d'un budget contraint, au regard des demandes de subventions formulées, il nous semble que leur implication dans la vie communale devrait être le facteur prioritaire pour en définir le montant et ceci, M. le Maire, est une proposition.

M. le Maire : Je l'entends Mme OTHON mais je dois dire que la plupart des associations, lorsqu'on les sollicite, s'impliquent dans la vie communale et rendent bien l'argent que la collectivité leur attribue : les associations d'anciens combattants sont présentes lorsqu'il y a des manifestations, les associations sportives répondent présentes lorsqu'on les sollicite pour les animations politique de la ville ou pour les T.A.P, les associations musicales font des prestations gratuites, elles sont donc bien impliquées dans la vie de la cité. Il propose de passer au vote s'il n'y a plus d'intervention.

La somme globale de 292 174,85 € est votée à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme BORDES pour la présentation du point N° 16 :
PROJET D'AMENAGEMENT DU POLE ARTISANAL PAR L'EPARECA SUR LE QUARTIER DE CHAMIER

Mme BORDES : je voudrais vous dire que c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter cette délibération parce que ce n'est pas une hypothèse, c'est une délibération et une fois qu'elle sera votée par le conseil municipal, elle sera exécutoire.

Vous pouvez être rassurés également car vous allez voir que dans cette délibération, la vente du terrain pour EPARECA est bien précisée à hauteur de 300 000 €.

Délibération :

I - LE CONTEXTE

Le Contrat de Ville de l'Agglomération, approuvé par le Conseil Communautaire du 25 mai 2015, prévoit « la transformation de l'image des quartiers urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité ». Cela passe par la mise en place d'une dynamique économique à même de pérenniser et de faciliter l'installation d'entreprises dans les quartiers.

Parallèlement, le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) du 21 avril 2015, a prononcé l'éligibilité du quartier de Chamiers au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), au titre des opérations d'intérêt régional. Le portage du projet a été confié au Grand Périgueux et s'est traduit par la signature d'un protocole de préfiguration signé avec l'ANRU le 29 janvier 2016. Conformément aux orientations du Contrat de ville précitées, le protocole prévoit « le soutien aux projets structurants qui visent à optimiser les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires, au service de leur attractivité économique ».

Par délibération du 15 Mars 2016, le Conseil municipal a approuvé le co-financement d'une étude prospective sur le commerce et l'artisanat du quartier de Chamiers confiée à l'Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA).

Ressortent de cette étude des préconisations sur le volet commercial avec notamment la préconisation d'aménagements urbains capables d'apporter une unité commerciale et un marquage spécifique des commerces. Sont également préconisés un remembrement commercial et une réflexion sur la question de l'offre alimentaire, avec le constat que la création d'une nouvelle supérette alimentaire fragilisera l'offre existante au risque de devoir gérer à terme une friche.

En ce qui concerne le volet artisanal, il est fait le constat d'une dissension importante entre les besoins immobiliers des artisans et la réalité du parc privé existant (loyers trop élevés, locaux excentrés et/ou inadaptés...). Est également constatée l'absence de « point d'entrée » et de lisibilité de la zone artisanale située au Nord Ouest du quartier de Chamiers.

Dans ce contexte, l'EPARECA note un potentiel important pour l'aménagement d'un immobilier d'entreprises sur le quartier de Chamiers, venant en accompagnement et en complément du projet économique sur le Grand Quartier de la Gare de Périgueux. Il propose d'accompagner, en qualité de maître d'ouvrage, l'aménagement d'un pôle artisanal sur une friche économique du quartier prioritaire. Il est à noter que l'EPARECA intervient exclusivement sur les quartiers en renouvellement urbain.

II - LE PROJET

Localisation et emprise foncière :

Le projet trouverait place sur la friche économique de l'ancien TOPCO, située en second rang du quartier, sur l'avenue Jean Moulin. Les parcelles concernées sont inscrites à la section AE N° 69, 147 et 164 et sont propriété municipale. Situé à proximité immédiate du site géré par Eurovia et de la zone artisanale du quartier, le projet de Pôle artisanal permettrait de valoriser cette offre artisanale préexistante et d'apparaître comme le point d'entrée de cette dernière.

Pour asseoir une assiette foncière conforme au projet, il est nécessaire que la Commune de Coulounieix-Chamiers cède à EPARECA les parcelles AE 69, 147 et 164 d'une superficie totale de 2 446 m², pour la réalisation de l'opération, au prix de 300 000 € HT, sous réserve de l'obtention d'un avis de la Direction de l'immobilier de l'État.

Depuis le 1er janvier 2017 et dans le cadre de la nouvelle Charte de saisine du service des Domaines publiée par le Ministère de l'Économie et des Finances, la consultation du Domaine n'est plus rendue obligatoire pour les acquisitions de biens dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 € hors droits et taxes.

Dans ce cas, la Commune doit solliciter le Service des Domaines pour estimer le prix de vente des parcelles.

Contenu et fonctionnement du lieu :

Le projet concerne la construction d'un équipement de 1500 m² de surface utile, composé de 15 ateliers de 100 m² de surface moyenne (taille modulable en fonction des besoins allant de 70 à 140m²) exclusivement dédié à l'artisanat. Il est à noter que des clauses d'insertion sont intégrées par le maître d'ouvrage en phase de maîtrise d'œuvre et pour les marchés de travaux.

Un comité partenarial de sélection des artisans sera mis en place. Celui-ci sera composé de représentants des Chambres consulaires, du Grand Périgueux et de la commune de Coulounieix-Chamiers. Une attention privilégiée sera portée aux habitants des quartiers prioritaires de l'Agglomération (avec un outil de repérage et d'accompagnement à éclairer).

Gérés par un manager dédié au site et pris en charge par l'EPARECA, les locaux seront loués sur la base d'une tarification privilégiée et attractive sur le territoire : 50€/m²/an. Une tarification progressive sera proposée aux habitants des quartiers créateurs d'activités de manière à accompagner la solvabilité de leur entreprise.

Cette tarification privilégiée reste conditionnée aux participations financières des partenaires telles que déclinées à l'article 3 du présent rapport.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

- 1er trimestre 2017 : consolidation du projet avec les partenaires et stabilisation des financements,
- 1er trimestre 2017 : finalisation du dossier, présentation au Conseil d'Administration d'EPARECA, et aux assemblées délibérantes du Grand Périgueux et de la Commune de Coulounieix-Chamiers,
- 1er trimestre – 2ème trimestre 2017 : consultation et choix du maître d'œuvre,
- Avril 2017 : mise en place du Comité Partenarial,
- Juin 2017 : présentation en Comité de sélection Europe / Région (opération fléchée sur l'Axe 5.1),
- 2ème trimestre 2017 : acquisitions foncières par EPARECA + sélection de la maîtrise d'œuvre,
- 2ème semestre 2017 : étude de maîtrise d'œuvre (intégrant des clauses d'insertion intellectuelles) et délivrance des autorisations d'urbanisme,
- 2018 : travaux (avec clauses d'insertion) avec livraison prévue en fin d'année.

III - LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

L'aménagement du Pôle artisanal sur le quartier de Chamiers représente un coût total de 2 426 674 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses Montant	Ressources	Montant	
Études	35 000 €	EPARECA	736 145 €
Maîtrise foncière	508 800 €	ANRU	368 072 €
Travaux	1 621 413 €	Région Nouvelle-Aquitaine	364 001 €
Honoraires	173 491 €	Département	275 955 €
Frais divers	87 970 €	FEDER	382 500 €
		Agglomération (valorisation foncière)	160 000 €
		Agglomération (subvention investissement)	57 225 €
		Commune	82 776 €
TOTAL DÉPENSES	2 426 674 €	TOTAL RESSOURCES	2 426 674 €

La participation de la Commune de Coulounieix-Chamiers à l'opération de Pôle artisanal se traduirait par une subvention d'équipement d'un montant de 82 776 €.

Au vu de l'intérêt de cette opération, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à :

✓ Signer la convention tripartite avec l'EPARECA et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux pour l'aménagement du Pôle artisanal sur le quartier de Chamiers.

✓ Solliciter l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État concernant la vente des parcelles section AE aux numéros 69, 147 et 164.

- D'accorder le financement de cette opération à hauteur de 82 776 € correspondants à une subvention d'équipement.

M. le Maire la remercie à double titre pour avoir managé ce projet au niveau de la commune au titre de la politique de la ville mais aussi au titre du département pour avoir trouvé un accord en matière de villages artisanaux.

J'ai bien entendu lors du dernier comité de pilotage à la préfecture sous l'autorité de Mme la Préfète, que le département venait bien avec nous ainsi que d'autres partenaires comme le Grand Périgueux. C'est un signe fort qu'on envoie à nos concitoyens dans ce quartier dit « politique de la ville » notamment en matière d'emploi, avec la clause d'insertion comme vient de le souligner Mme BORDES.

Pour ceux qui étaient présents à la réunion du 24 mars vous avez pu voir l'ébauche architecturale du projet. C'est un projet qui sur le plan esthétique est beau mais qui a du sens dans ce quartier et ce n'est que la première étape en matière économique. En effet, dans la politique de la ville il y a 3 volets : la rénovation l'habitat qui est l'axe central, il y a tout ce qui touche aux équipements structurants via le centre social, la maison de quartier et la question du gymnase qu'il faudra bien aborder et l'économie.

Là, en matière économique on pose le premier jalon car il y aura aussi à travailler toutes les déperditions sur l'avenue du Gal de Gaulle et peut-être renforcer encore sur le plan économique ce quartier qui en a bien besoin, où on avait déjà amorcé l'implantation d'entreprises. C'est un beau projet.

M. CORTEZ : Les clauses d'insertion sont effectivement intégrées dans ce projet mais lors des discussions on a aussi parlé des clauses environnementales, je crois qu'elles sont intégrées aussi, mais c'est dommage que le terme ne soit pas inscrit dans cette délibération.

M. le Maire : Elles sont incluses, tu étais présent à la réunion du 24 et tu as vu qu'on appelle cet ensemble « parc urbain » parce qu'on veut préserver tout l'aspect végétalisé mais toutes les clauses d'environnement seront incluses.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 17. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES ET L'ASSOCIATION « ENTENTE CYCLISTE TRELISSAC / COULOUNIEIX-CHAMIERES 24»

RAPPORTEUR : M. Patrick CAPOT

Voilà une association qui participe de belle manière à élaborer une des plus belles manifestations sur la commune puisque c'est un cyclo-cross sur le site des Crouchoux avec des participants de niveau olympique et même certains ont participé au tour de France.

Annick COFFINET-OTHON sera comblée le 3 décembre prochain, pour aller voir et apprécier les performances sportives des cyclistes.

Par convention, il est décidé de soutenir l'association « Entente Cycliste Trélissac / Coulounieix-Chamiers 24 » pour la mise en place et l'organisation de manifestations sportives :

- une mise à disposition des espaces extérieurs du Centre de Loisirs Jean SIGALAS est consentie du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 3 ans,
- une convention de partenariat est établie pour un montant annuel de 3000 €.

Cette convention sera renouvelée le 1^{er} mai 2017 et établira le principe d'une participation financière de la commune concernant l'organisation du cyclo cross pour une durée de 3 ans.

M. le Maire précise qu'il faudra bien sûr inclure cette convention dans la discussion avec le Grand Périgueux, mais d'ores et déjà il n'y a pas d'a priori défavorable pour continuer cette manifestation.

Point adopté à l'unanimité.

Point 18. RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES JUSTES- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL

RAPPORTEUR : M. EL MOUEFFAK

Afin de rendre accessible dans des conditions plus agréables et d'organiser le stationnement des véhicules Place des Justes, des travaux d'aménagement du parvis devant le centre Gérard Philipe et de revitalisation du parking sont nécessaires.

Le montant estimé des travaux s'élève à 180 000 € TTC soit 150 000 € HT, se décomposant comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	En euros Hors Taxes	Recettes	En euros
Terrassement	8 967 €		
Travaux préparatoires installation	21 996 €	Conseil Départemental	30 000 €
Voirie	88 076 €	Commune de Coulounieix-Chamiers	120 000 €
Assainissement	8 310 €		
Espaces verts	1 155 €		
Maçonnerie	17 600 €		
Signalisations	1 740 €		
Eclairages	2 156 €		
TOTAL HT :	150 000 €		150 000€

MONTANT TVA : 30 000€

TOTAL TTC : 180 000€

M. le Maire est content qu'on puisse procéder à l'aménagement de cette place qui en a bien besoin, ces travaux ayant du être différés pour raison budgétaire. Il remercie aussi Mme BORDES, conseillère départementale d'avoir répondu favorablement à notre sollicitation pour obtenir un crédit du côté du département.

Unanimité du conseil municipal.

Avant de lever la séance M. le Maire indique que le prochain conseil municipal qui aura lieu fin mai, sera consacré au rapport de la Cour Régionale des Comptes. Il rappelle également les prochaines échéances électorales les 23 avril et 7 mai prochains.

La séance est levée à 20 h 20

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Pierre ROUSSARIE". The signature is written in a cursive style and is underlined with a double horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE

TABLEAU DES EFFECTIFS

Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires autorisés au 05/07/2016	Effectifs pourvus au 05/07/2016		Effectifs budgétaires autorisés au 05/04/2017	Effectifs pourvus au 05/04/2017	Durée du temps de travail (temps complet TC, temps non complet TNC)	Statut	Poste vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE									
A	Directeur Général des Services (cadre d'emploi attaché)	1	1		1	1	TC	Emploi fonctionnel	
A	Attaché principal	2	2	-1	1	1	TC	Titulaire	
A	Attaché	2	1		2	1	TC	Titulaire	
						1	TC	Non titulaire	
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	5	4	-1	4	4	TC	Titulaire	
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	3	1	-2	1	1	TC	Titulaire	
B	Rédacteur	5	5		5	5	TC	Titulaire	
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	8	4	-5	3	3	TC	Titulaire	
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	1	3	8	8	TC	Titulaire	
C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe Adjoint administratif 2 ^{ème} classe suite PPCR au 01/01/2017 Adjoint administratif	26	17	-15	11	9	TC	Titulaire	
							TC	disponibilité	1
							TNC 28h	disponibilité	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		57	36	21	36	34			
FILIERE TECHNIQUE									
A	Ingénieur principal	1	1		1	1	TC	Titulaire	
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	2	0	-2	0	0	TC		
B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	2	1	-2	0	0	TC		
B	Technicien	2	1		1	1	TC	Titulaire	
C	Agent de maîtrise principal	12	9	-3	9	9	TC	Titulaire	
C	Agent de maîtrise	11	6	-5	6	6	TC	Titulaire	
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	18	13		18	18	TC	Titulaire	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	-1	0	0	TNC (31H30)		
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	11	11		11	10	TC	Titulaire	
							TC	disponibilité	1
C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe Adjoint technique 2 ^{ème} classe suite PPCR au 01/01/2017 Adjoint technique	51	36	-16	35	33	TC	Titulaire	
						1	TNC 31h30	Titulaire	
								disponibilité	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		111	79		81	79			
FILIERE ANIMATION									
B	Animateur principal 1 ^{ère} classe	4	4		4	4	TC	Titulaire	

TABLEAU DES EFFECTIFS

B	Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	0		0	0		
B	Animateur	3	3		3	3	TC	Titulaire
C	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	1	0		0	0	TC	
C	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	2	0		3	3	TC	Titulaire
	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe suite PPCR au 01/01/2017 Adjoint d'animation	37	15	-28	9	2	TC	Titulaire
3						TC	Non titulaire (art 3-2)	
3						TC	CDI Droit Public	
								disponibilité
	TOTAL FILIERE ANIMATION	48	22		19	18		1
FILIERE SOCIALE								
C	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	1	2	3	1	TC	Titulaire
						2	TC	CDI Droit Public
	ATSEM 1 ^{ère} classe	3	0		0	0		
	ATSEM 1 ^{ère} classe	2	2		2	2	TC	CDI Droit Public
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0	0		1	1	TC	Titulaire
	Agent social 1 ^{ère} classe	1	0		0	0		
C	Agent social 2 ^{ème} classe	2	1		0	0		
	TOTAL FILIERE SOCIALE	9	4		6	6		
FILIERE CULTURELLE								
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	1		1	1	TNC (20H)	Titulaire
B	Assistant de conservation du patrimoine	1	0		0	0		
C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1		1	1	TC	Titulaire
	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe suite PPCR au 01/01/2017 Adjoint du patrimoine	4	3		3	2	TC	Titulaire
C						1	TNC (22H)	Titulaire
	TOTAL FILIERE CULTURELLE	7	5		5	5		
FILIERE SPORTIVE								
A	Conseiller des APS	1	1		1	1	TC	Titulaire
C	Opérateur principal des APS	1	1		1	1	TC	Titulaire
	TOTAL FILIERE SPORTIVE	2	2		2	2		
	TOTAL GENERAL	234	148		149	144		5
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION								
	AGENT NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	Catégorie	Secteur					
A	Collaborateur de Cabinet	A						